

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 20/01/2023
Reçu en préfecture le 20/01/2023
Publié le 20/01/2023
ID : 074-247400682-20230117-2023_010-DE

N° 2023-010

OBJET :

*Urbanisme – Création d'un emploi
non permanent d'assistant(e) au
service instructeur pour
accroissement temporaire
d'activité*

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 11 janvier 2023

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :21
pour :21
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique ;

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'assistant(e) au service instructeur pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, pour la période du 14 mars 2023 au 13 mars 2024 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 425.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de créer cet emploi non permanent dans les conditions qui lui ont été présentées,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Fabien TROMBERT



Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

